

FERME ÉQUESTRE PÉDAGOGIQUE ET DE DÉCOUVERTE
 Animations équestres médiévales et nature, rallyes et jeux équestres médiévaux costumés.
 Stages, Mini-camps, Vacances d'enfants.
PENSIONS / ÉCURIE - PROPRIÉTAIRES
 Débourage, Education
 Valorisation de chevaux et poneys de sport

HEBERGEMENTS INSOLITES GÎTE ET CAMPING^{II} MÉDIÉVAL
 Gîte 5 à 8 personnes, accessibilité handicapés
 Location "Accueil Auberge" 49 places
 Cobans des Elfes
 Tente Médiévale

ÉCURIE LESEIGNEUR
 Équitation, Attelage, Cours en Manège, Randonnées, Animations équestres Médiévale & Nature, Stages, Mini-camps, Valorisation, Pensions chevaux, Gîtes et Camping insolite Médiéval

COURS, STAGES D'ÉQUITATION EN MANÈGE ET D'ATTELAGE
 Attelage
 Cours et concours
PROMENADES MONTÉES ATTELÉES mer, monts, marais, landes et voies vertes
 A l'heure, 1/2 journée ou sur plusieurs jours à cheval ou en âne montés, attelés, bâtés.
 Promenades Gîtes
 chevaux
 Nous sommes situés aux pieds des voies vertes.
Fête Médiévale le 8 juillet 2017

10, route Les Mares - Bolleville - 50250 LA HAYE | 02 33 46 99 78 - 06 42 22 91 06 | cte-chevauxetanes-camping-gite.com

**CONTRAT D'INSCRIPTION & CONDITIONS DE VENTE
 POUR LE FORFAIT ANNUEL 2017/2018**

ECURIE LESEIGNEUR 10 ROUTE LES MARES 50250 BOLLEVILLE 06-42-22-91-06

Email ecurie.leseigneur@gmail.com

Facebook [ecurie leseigneur](https://www.facebook.com/ecurie.leseigneur)

Site internet cte-chevauxetanes-camping-gite.com

- SHETLAND
- DOUBLE PONEY
- CHEVAL

- Mme / M : Nom -----
- Prénom : -----
- Date de naissance : / /
- Adresse : -----
- Ville : -----Code postal : -----
- Tél : Domicile : -----Portable 1 : -----
- Bureau : Portable 2 : -----
- E-mail 1 : -----(Mail des parents obligatoire pour les mineurs)
- Facebook : -----
- Allergies:-----

● **CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE** (Extrait du règlement intérieur & des conditions générales de vente du centre équestre de l' Ecurie Leseigneur

● **LES PRESTATIONS FORFAIT ANNUEL | INSCRIPTION**

- L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 44 séances avec les vacances scolaires du 6 septembre au 8 juillet 2018.
 Pour les – 10 ans 44 x13 € + licence 28€ + carte club 60 € = 660 € : 10 = 55 € et ,
 Pour les + 10 ans 44x 15 € + licence 28 € - 18 ans ou 38 € pour les + 18 ans+ carte club 60€+ 18 ans = 74,80 € (- 10 ans) ou 75,80 € (+ 10 ans).

● **MODALITES DE PAIEMENT – LICENCE – ASSURANCE**

Possibilité de paiement en 10 fois sans frais pour toutes les prestations ou par virement
 Les chèques seront déposés au 10 de chaque mois.

- **RECUPERATION** L'usager malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 4 séances pour les poneys et 8 séances pour les chevaux par forfait annuel. Ces récupérations se font en semaine uniquement (pas le week-end), dans les séances et en fonction des places vacantes **décommandées 48h à l'avance sinon elle seront perdues.**
- **ANNULATION FORFAIT ANNUEL – ASSURANCE ANNULATION** . Pour bénéficier de cette assurance . Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge et des plafonds de garantie. Un exemplaire des conditions de l'assurance annulation est mis à votre disposition lors de l'inscription et est affiché aux accueils. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelque raison que ce soit n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement. Dans tous les cas et pour quelque raison que ce soit, les frais de dossier seront conservés. **STAGES** Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les usagers ont la possibilité de souscrire une assurance annulation facultative dont les modalités sont soumises à l'inscription. Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge et des plafonds de garantie. Un exemplaire des conditions de l'assurance annulation est mis à votre disposition lors l'inscription et est affiché aux accueils. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.
- **AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES** Les inscriptions aux animations, stages, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. **Elles doivent être réglées avant d'être consommées.** Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit.
- **RETARD DE PAIEMENT** Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme TTC due initialement. **TARIFS ET TVA SUR LES PRESTATIONS EQUESTRES** Les tarifs des prestations équestres sont TTC. Ces taux de TVA sont applicables sous réserve de modifications de la législation. Les tarifs sont réévalués chaque année au 1er mars ou au 1er avril en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation des services récréatifs et culturels pour l'ensemble des ménages de France et de l'indice INSEE des prix de la restauration pour la cafétéria.

● **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (LICENCE)**

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'usager a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Chaque usager a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

● **EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR : Discipline et sécurité RECLAMATIONS ET SUGGESTIONS**

Tout usager désireux de présenter une réclamation ou une suggestion qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire. (Cf. articles 2 et 5 du règlement intérieur). Adresses mails qualité : ecurie@gmail.com Pour le centre équestre Ecurie Leseigneur,

● **DISCIPLINE**

- Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées.

- En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers
- Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses cavaliers ou son personnel n'est admise. Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive. (cf. Article 6 du règlement intérieur).

Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

● **TENUE ET EQUIPEMENT**

L'usager de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française. Pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le club peuvent être astreints à porter l'insigne et les couleurs du club. (Cf. article 7 du règlement intérieur)

Équipement : Bottes, cravache, gants, étrépeurs et guêtres (les guêtres sont obligatoires à partir du galop 4 lors des séances de saut d'obstacles & des guêtres de protection adaptées sont obligatoires sur le cross), sac de pansage avec brosses et cure pieds, protège dos conseillé pour le CSO et obligatoire pour le cross. Pour des raisons de sécurité, le pantalon d'équitation ainsi que les bottes ou boots sont vivement conseillés pour les cavaliers shetlands. Ils sont obligatoires pour les cavaliers à double poney et à cheval. Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, harnachement, matériel pédagogique...) mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués. Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'usager et être conforme à la norme NF EN 1384.

● **REGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE • CONVIVIALITE**

Le club house du centre équestre sont à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées.

● **HORAIRES**

-Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué. -Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie.
-L'heure de cours, de perfectionnement, d'animation ou de stage correspondent à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant. Les cours représentent environ 60 minutes de pratique pour un cours d'une heure et 1h30 de pratique pour les cours d'une heure et demie. Pour les enfants de moins de 6 ans, l'heure de cours est composée de 30 minutes de pratique et de 15 minutes d'approche du poney avec l'enseignant et 15 minutes de promenade sur la voie verte avec l'enseignant et parents.

● **SECURITE**

-Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre.

Des espaces fumeurs sont prévus au centre équestre et au poney club à proximité des parkings.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur.

-L'accès aux écuries intérieures et extérieures ainsi que l'accès à proximité des boxes dans les cours sont strictement interdits aux non-usagers ainsi qu'aux usagers sans la présence de leur enseignant.

Il est rappelé aux usagers qu'il est recommandé d'être à jour de son rappel antitétanique. -Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...)

-Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.

-Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux y compris à la cafétéria.

-Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. -Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise.

En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

● **DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES**

L'utilisateur ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement. L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial. Les informations nominatives recueillies aux accueils et sur le site internet sont destinées à l'usage du centre équestre et poney club départemental Ecurie Leseigneur Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'établissement dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

● Je déclare Mme, Melle, M (*)-----l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, les conditions de l'assurance annulation et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 1984 puis celle du 13 juillet 1992 ainsi que du règlement intérieur du centre équestre et poney club Ecurie Leseigneur .

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive.

● Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur de l'Ecurie Leseigneur sont affichés et mis à ma disposition à l'accueil du centre équestre.

● J'ai pris connaissance des conditions de vente et je refuse l'assurance annulation et renonce, de ce fait, à toute demande de remboursement pour quelque raison que ce soit (maladie, accident...).

Numéro de facture FORFAIT ANNUEL-----

● **Fait à Bolleville le-----avec la mention lu et approuvé**

● **Signature : des 2 parents**